

Questions orales

De plus, la patrouille maritime continuera à exister, de sorte qu'il y aura toujours un nombre respectable d'employés dans ce service. La base emploie actuellement 1500 personnes. La perte nette de personnel sera de 430. C'est regrettable, mais c'est le résultat de la suppression progressive de l'appareil CF101 à cet endroit.

Des voix: Bravo!

M. McKinnon: Je trouve curieux que les députés libéraux applaudissent à la suppression de 400 emplois à Comox en Colombie-Britannique.

Des voix: Oh, oh!

L'EFFECTIF DE L'ESCADRON DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE DE COMOX (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, j'adresse ma question supplémentaire au secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, qui vient de nous donner une réponse fort complète, ce dont je le remercie.

Le cabinet est passé outre aux recommandations de son propre rapport sur la recherche et le sauvetage, qui préconisait que le ministre responsable ne soit pas celui de la Défense nationale. Prévoit-on accroître l'importance de l'escadron de recherche et de sauvetage de Comox, ou déplacer d'autres unités pour remplacer les 400 personnes qui partiront avec l'escadron 409?

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, en raison de la suppression de l'escadron 409, on estimait qu'il y aurait besoin de moins d'équipement et de personnel pour la recherche et le sauvetage, mais, par contre, on prévoit augmenter le nombre de vedettes, sur la côte ouest.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU GAZ NATUREL EXPORTÉ AUX ÉTATS-UNIS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. D'après des articles parus dernièrement dans les journaux, plusieurs membres du Congrès américain prétendent être parvenus à pousser le gouvernement du Canada à réduire le prix du gaz canadien exporté aux États-Unis. Le ministre a déclaré publiquement qu'il est souple à ce sujet. Ses fonctionnaires iront également à Washington mardi pour en discuter à nouveau. Le ministre pourrait-il garantir à la Chambre qu'il n'est pas disposé à céder aux pressions qu'exercent les Américains pour essayer de faire baisser le prix du gaz canadien exporté aux États-Unis?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je crois que le prix du gaz est stipulé dans l'accord que les gouvernements canadien et américain ont signé il y a environ deux ou trois ans. Le prix est de \$4.94. Il n'a pas augmenté depuis deux ans à cause de la situation actuelle.

Avant de fixer le prix du gaz qui sera exporté à l'avenir, j'attends d'avoir reçu le rapport de l'Office national de l'énergie qui est censé paraître demain; cet organisme décidera s'il a un excédent de gaz et à qui il va donner le permis d'exportation. C'est seulement après cela que nous devons fixer le prix.

Pour le moment, le prix est stipulé dans l'accord que les deux gouvernements ont signé. Je l'ai expliqué aux membres du Congrès et je leur ai dit qu'ils ne peuvent pas prétendre que la hausse du prix du gaz naturel survenue cet hiver aux États-Unis est imputable à un prix qui a été fixé il y a trois ans et qui est dans leur système depuis trois ans.

M. Skelly: Cette réponse n'offre certainement pas de garantie aux gouvernements provinciaux qui ont déjà bien de la difficulté avec leurs problèmes de recettes actuels.

LA LIAISON AU PRIX DU PÉTROLE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, le Programme énergétique national, dans le but d'inciter les consommateurs à remplacer le pétrole par le gaz naturel ou d'autres sources d'énergie, dans le cadre du programme de remplacement pétrolier, leur donnait l'assurance que l'on maintiendrait le prix du gaz à 65 p. 100 de celui du pétrole. Pourtant, face à une surabondance temporaire de pétrole et à la menace de la baisse des prix, il semble que le prix du gaz naturel soit actuellement supérieur à ce niveau de 65 p. 100. Le ministre peut-il donner une garantie quelconque que pour promouvoir les programmes de remplacement d'énergie, le gouvernement s'assurera que le prix du gaz naturel demeure à 65 p. 100 du prix du pétrole, même si le prix du pétrole est à la baisse?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, la taxe sur le gaz naturel et sur les gaz-condensats naturels a été établie de telle manière que le prix du gaz soit très avantageux pour les consommateurs. Notre intention, annoncée dans la mise à jour du Programme énergétique national, était de maintenir cette taxe à un taux égal à environ les deux tiers du prix du pétrole en 1982 et en 1983.

J'étudie actuellement cette question et je compte être en mesure d'annoncer une décision à cet égard. Cependant, je tiens à assurer au député que nous réduirons considérablement la taxe sur le gaz naturel et sur les gaz-condensats naturels afin de respecter pleinement cet engagement et de faire en sorte que le prix du gaz naturel soit nettement plus bas que celui du pétrole, pour le bénéfice des consommateurs.